AFRIQUE
Etats-Unis

Vol.2, n° 2 Janvier 1997

Réconciliation et consensus pour préparer le XXIe siècle

Le 20 janvier, William Jefferson Clinton, président des Etats-Unis, a entamé son second mandat de quatre ans en prêtant serment devant la nation. Il a demandé à ses concitoyens et aux membres du Congrès de joindre leurs efforts afin de parvenir à une meilleure cohésion sociale et politique, dans une Amérique qui «offre de nouvelles promesses». Le slogan électoral de Bill Clinton – «Préparer le XXIe siècle» – a été l'un des thèmes de son discours inaugural, thème qui a été également évoqué lors des nombreuses manifestations organisées à Washington à l'occasion de la cérémonie d'investiture.

Bien que n'étant pas destiné à présenter un programme politique (c'est davantage l'objet du traditionnel discours sur l'état de l'Union), le discours d'investiture est attendu par un bon nombre d'observateurs, car le Président y expose ses propres résolutions. Célébrant les valeurs collectives et la force de l'Amérique, le chef de la Maison Blanche a exprimé un vigoureux message d'union et de cohésion dont il entend faire la pierre angulaire de son second mandat.

Alors que les Etats-Unis célébraient le 20 janvier l'anniversaire de la naissance de Martin Luther King, le président a mis en garde, dans son allocution, contre toute forme de racisme, et il a lancé un appel à ses compatriotes afin de surmonter «la division raciale, malheur constant de l'Amérique» et de faire place à «l'esprit généreux d'un peuple solidaire». «Notre diversité raciale, religieuse et politique sera une bénédiction pour notre pays dans les années à venir», a-t-il souligné.

«Le gouvernement n'est pas le problème et le gouvernement n'est pas la solution. La solution, c'est nous, le peuple américain», a déclaré Bill Clinton en invitant ses compatriotes à ranimer leur sens des responsabilités et à faire preuve d'un nouvel esprit de communauté. «Il y a beaucoup à faire, mais le gouvernement ne peut tout accomplir seul». «La première mission de notre gouvernement est de donner l'occasion – non pas la garantie – de bâtir une vie meilleure.» Ainsi qu'il l'avait fait pendant sa campagne électorale, le président a affirmé sa volonté de réduire la taille de l'administration ainsi que les dépenses publiques. Il a également souligné le fait que «le gouvernement devait

«Je jure (ou affirme) solennellement de remplir fidèlement les fonctions de Président des Etats- Unis et, dans toute la mesure de mes moyens, de sauvegarder, protéger et défendre la Constitution des Etats-Unis.»

C'EST EN RÉPÉTANT CETTE COURTE FORMULE, APRÈS LE PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME, M. WILLIAM REHNQUIST, QUE LE PRÉSIDENT CLINTON A OFFICIELLEMENT ASSUMÉ SES FONCTIONS. INAUGURÉE PAR GEORGE WASHINGTON EN 1789 DANS LA VILLE DE NEW YORK, ALORS CAPITALE PROVISOIRE, LA PRESTATION DE SERMENT SUR LA BIBLE EST SUIVIE DU DISCOURS D'INVESTITURE.

– suite page 3

Sommaire

Etats-Unis
Réconciliation et consensus pour préparer le XXIe siècle 1
La nouvelle administration 3
Madeleine Albright : renforcer la politique étrangère 4
Une énergie nouvelle à la tête du Black Caucus 4

Economie
Accroître les échanges multilatéraux 5
Accords régionaux : atout ou obstacle à la libéralisation ? 5
Multilatéralisme versus régionalisme 6
L'OMC : un profil 7

Gouvernement
Un pouvoir judiciaire indépendant 8
La Cour suprême, gardienne de la démocratie 9
Des programmes pour les juristes étrangers 10

Santé
Des armes nouvelles contre la maladie 11
Davantage de crédits pour le CDC 11
Ne pas relâcher la mobilisation collective 13

Démocratie
Instituts d'études politiques : les défis à relever 14
Des groupes de réflexion en Afrique francophone 15

Livres
Introduction à la microéconomie 16
Dons de livres 16

Goodbye *Afrique Etats-Unis !*

Avec ce numéro de janvier et après vingt-cinq ans d'existence, *Afrique Etats-Unis* disparaît.

Au fil des années, cette publication s'est révélée être un instrument de communication privilégié entre l'Amérique et l'Afrique francophone, et notre tristesse est atténuée par le sentiment d'avoir contribué à une plus grande compréhension entre ces pays. Ayant su s'adapter aux exigences de l'ère de l'information, *Afrique Etats-Unis* était diffusé sur Internet depuis près d'un an et avait considérablement élargi son rayonnement.

Merci à tous nos lecteurs pour leur soutien chaleureux !

La rédaction

– suite de la page 1

être suffisamment humble et ne pas tenter de résoudre tous les problèmes».

Face aux divisions politiques, le président a déclaré que démocrates et républicains devaient unissent leurs efforts au Congrès afin de «poursuivre ensemble la mission de l'Amérique». Il compte en effet trouver un terrain d'entente avec l'opposition sur l'élimination du déficit budgétaire, la réforme de la sécurité sociale et la protection médicale des personnes âgées (Medicare), ainsi que la refonte de l'éducation publique. Non seulement les portes de l'enseignement supérieur seront ouvertes à tous, mais «l'ère de l'information sera à la portée non pas de quelques-uns mais de toutes les salles de classe, de toutes les bibliothèques et de tous les enfants».

Evoquant l'importance du leadership américain pour la planète, le chef de l'exécutif a souligné que les Etats-Unis continueront à «lutter activement en faveur de la paix et de la liberté». Si le siècle passé a été un «siècle américain», le président a déclaré vouloir conduire la planète vers un monde qui sera constitué de démocraties».Le repositionnement du président démocrate au centre de l'échiquier politique lui a sans doute permis de remporter la victoire lors du scrutin présidentiel en novembre dernier, et c'est à partir de ce «centre vital» qu'il entend situer son action au cours des quatre prochaines années. Malgré la très forte popularité dont il jouit actuellement (62% d'avis favorables selon un sondage *CNN/Time Magazine* publié le16 janvier), la tâche sera loin d'être facile. Le parti républicain, qui a fait l'appel lancé par le président pour mettre fin aux luttes partisanes, véritable test de sa volonté, se jouera dès février prochain, date de présentation par le président de son projet de budget pour l'année 1998.

LE RÊVE EST VIVANT

«IL Y A TRENTE-QUATRE ANS, L'HOMME DONT NOUS CÉLÉBRONS LA MÉMOIRE AUJOURD'HUI S'EST ADRESSÉ À NOUS AVEC DES MOTS QUI ONT TOUCHÉ LA CONSCIENCE DE LA NATION. TEL UN PROPHÈTE, IL A PARLÉ DE SON RÊVE DANS LEQUEL L'AMÉRIQUE S'ÉVEILLERAIT ET CONSIDÉRERAIT TOUS SES CITOYENS COMME ÉGAUX DEVANT LA LOI. LE RÊVE DE MARTIN LUTHER KING ÉTAIT LE RÊVE AMÉRICAIN. SA QUÊTE EST LA NÔTRE: RECHERCHER INLASSABLEMENT LA VÉRITABLE RÉALITÉ DE NOTRE CREDO. NOTRE HISTORIRE EST FONDÉE SUR CES RÊVES ET CES COMBATS. ET C'EST PAR NOS RÊVES ET NOS ACTIONS QUE NOUS RÉALISERONS LA PROMESSE DE L'AMÉRIQUE AU XXI^{e} SIÈCLE.»

Hommage du président Clinton à Martin Luther King

LA NOUVELLE ADMINISTRATION

Dans le mois qui a suivi sa réélection, le président Clinton a procédé à un remaniement de ses collaborateurs. Voici la composition du nouveau cabinet de Bill Clinton (la nomination des nouveaux membres du cabinet doit être ratifiée par le Sénat). Les noms suivis d'un astérisque (*) sont ceux des membres ayant conservé leur poste.

• Département d'Etat	Madeleine Albright
• Défense	William Cohen
• Justice (Attorney General)	Janet Reno (*)
• Trésor	Robert Rubin (*)
• Commerce	William Daley
• Santé et Services sociaux	Donna Shalala (*)
• Education	Richard Riley (*)
• Logement et urbanisme	Andrew Cuomo
• Travail	Alexis Herman
• Agriculture	Dan Glickman (*)
• Transports	Rodney Slater
• Energie	Federico Pena
• Aménagement du territoire	Bruce Babbitt (*)
• Anciens combattants	Jesse Brown (*)

Parmi les autres nominations importantes figurent notamment:

• Secrétaire général de la Maison Blanche	Erskine Bowles
• Directeur de la CIA	Anthony Lake
• Conseiller présidentiel pour la sécurité nationale	Sandy Berger
• Directeur de la gestion et du budget	Franklin Raines (*)
• Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU	Bill Richardson
• Représentant des Etats-Unis pour les négociations commerciales	Charlene Barshefsky
• Directeur du Conseil économique national	Gene Sperling
• Présidente du Comité des conseillers économiques	Janet Yellen
• Responsable du contrôle du trafic de stupéfiants	Barry McCaffrey (*)
• Administrateur de l'Agence pour la protection de l'environnement	Carol Browner (*)
• Directeur de la VOA	Evelyn Lieberman

Madeleine Albright : renforcer la politique étrangère

Le président Clinton s'est félicité «d'avoir eu l'occasion de nommer la première femme secrétaire d'Etat de l'histoire des Etats-Unis». Au cours du siècle à venir, l'Amérique «doit continuer à être la plus grande force internationale œuvrant pour la paix, la liberté et la prospérité, a-t-il déclaré, et Mme Madeleine Albright a la force et la sagesse nécessaires pour aider notre nation à conserver le rôle indispensable qu'elle joue dans le monde».

A 59 ans, Madeleine Albright succède à Warren Christopher au département d'Etat où elle entend donner davantage de poids à la diplomatie américaine. «Nous ne devons pas hésiter à renforcer notre leadership, ni manquer à nos engagements, ni nous détourner des principes qui définissent et soutiennent notre nation depuis plus de deux cents ans», a-t-elle affirmé lors de sa prise de fonctions.

Saluée par M. Jesse Helms, président de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, comme «une femme volontaire et courageuse», Madeleine Albright a fait preuve, notamment dans ses fonctions d'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, d'une connaissance approfondie des dossiers internationaux.

UN/DPI. Evan Schneider

Madeleine Albright

Avant même la ratification de sa nomination à l'unanimité par le Sénat, Mme Albright s'est engagée à promouvoir le développement et la prospérité des pays d'Afrique. Elle souhaite une collaboration avec les chefs d'Etat de ces pays afin de favoriser l'essor du secteur privé et «bâtir une Afrique plus démocratique et plus stable.» Il existe des écarts importants entre les nations qui progressent vers la démocratie et l'économie de marché et ceux qui sont en proie aux conflits, a-t-elle souligné, mais l'Afrique est un continent riche, avec des débouchés commerciaux importants, et avec lequel les Etats-Unis peuvent nouer des relations solides. Mme Albright s'est déclarée être en faveur de la mise sur pied d'une force africaine d'intervention afin de donner aux pays du continent les moyens de faire face à leurs propres crises. «Avec le soutien du Congrès, cette question sera prioritaire pendant l'année à venir.»

Fille d'un diplomate tchécoslovaque ayant fui le régime communiste à la fin de la seconde guerre mondiale, Madeleine Korbel Albright a immigré aux Etats-Unis à l'âge de douze ans. Ancien professeur de politique étrangère à l'université Georgetown de Washington, elle a dirigé le Center for National Policy, organisme de recherche sur les questions domestiques et internationales, avant de rejoindre le Center for Strategic and International Studies. Entrée au service du gouvernement en 1976, en tant qu'assistante du sénateur démocrate Edmond Muskie, Mme Albright a été responsable de la législation sur la politique étrangère au sein du Conseil national de sécurité, de 1978 à 1981.

Une énergie nouvelle à la tête du Black Caucus

Succédant au démocrate Donald Payne (New Jersey), **Maxine Waters** (Californie) a été élue présidente du Black Caucus, groupe qui œuvre depuis vingt-sept ans au sein de la Chambre des représentants à l'avancement des Afro-Américains.

Née en 1938 à St Louis (Missouri), Maxine Waters a commencé sa carrière politique en 1976 à l'Assemblée de Californie où son dynamisme et ses prises de position en faveur de l'enseignement et des programmes sociaux ont été particulièrement remarqués. Membre de la Chambre des représentants depuis 1990, elle a participé en 1992 à la campagne présidentielle de Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas.

Accroître les échanges multilatéraux

Réunis lors de la première conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Singapour en décembre 1996, les ministres du commerce de 129 pays ont dégagé les grandes lignes d'un plan de libéralisation des échanges commerciaux internationaux dont l'application se déroulera sur plusieurs années. Principale réussite de cette conférence, l'accord conclu sur les technologies de l'information (ATI) ouvre la voie à un développement accéléré du marché de la communication. L'ATI, qui a pour but d'éliminer les barrières douanières sur les importations d'ordinateurs, de semi-conducteurs, d'équipements de télécommunications, de circuits intégrés et de photocopieurs digitaux, concerne un secteur d'activité en constante progression et évalué aujourd'hui à près de 650 milliards de dollars, soit l'équivalent du dixième du produit intérieur brut (PIB) américain. Selon certains spécialistes, cet accord – qui doit entrer en vigueur en mars 1997 – pourrait représenter pour les consommateurs une réduction globale d'impôt d'une dizaine de milliards de dollars, avec des retombées sur divers secteurs comme l'éducation. Pour **Mme Charlene Barshefsky**, représentant des Etats-Unis pour les négociations commerciales, l'OMC a réussi son test de crédibilité : la signature de l'ATI montre que la libéralisation du commerce peut se faire essentiellement par le truchement de l'OMC sans que les gouvernements aient à recourir à de longues séries de négociations comme c'était le cas sous l'égide du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Mme Barshefsky s'est également félicitée de la déclaration ministérielle en vingt-deux points adoptée à l'issue des négociations. L'OMC dispose désormais d'un mandat pour traiter les problèmes liés aux politiques de l'investissement et de la concurrence dans les marchés publics. En ce qui concerne la législation du travail, l'Organisation internationale du Travail, en collaboration avec l'OMC, devra veiller à ce que les principales normes de travail ne soient pas utilisées à des fins protectionnistes ou dans le but de saper l'avantage comparatif des pays à faible revenu. L'intégration plus poussée des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et la poursuite de la libéralisation de leurs marchés ont par ailleurs mobilisé l'intérêt des pays membres. Dans le projet de plan d'action adopté en faveur de ces pays, l'OMC demande que leurs exportations soient exonérées de droits de douane. La tenue d'une réunion de haut niveau a en outre été prévue en vue de faciliter la coordination de l'aide et de l'assistance technique, afin notamment de répondre aux exigences des négociations d'Uruguay.

Les décisions prises à Singapour ont clarifié la voie à suivre en matière de libéralisation. Selon le calendrier approuvé, les négociations sur les services et l'agriculture devaient reprendre au cours du premier semestre 1997 en vue de leur échéance en l'an 2000 pour les premiers et en 1999 pour le dossier agricole. ■

Les accords régionaux commerciaux : atout ou obstacle à la libéralisation ?

Le gouvernement de M. Clinton a fait du commerce extérieur une partie intégrante de la politique étrangère. La diplomatie commerciale ne consiste pas simplement à encourager les entreprises américaines à exporter. Il s'agit aussi de mobiliser les ressources du secteur privé pour les investissements à l'étranger, le commerce extérieur et la création de coentreprises.

Pour **M. Stuart Eizenstat**, secrétaire adjoint au Commerce, « il existera toujours une certaine tension entre multilatéralisme et régionalisme. Le président Clinton est partisan du premier, il donne la préférence à l'OMC pour des négociations qui aboutissent à des accords ayant force exécutoire. Toutefois, étant donné le nombre de pays en jeu, le système multilatéral doit être complété par des accords régionaux à condition que ces derniers soient compatibles avec les règles de l'OMC, avec la pratique de ce que l'on appelle le régionalisme ouvert, c'est-à-dire des accords qui ne dressent pas de nouveaux obstacles au commerce. »

Les règles de l'OMC autorisent les accords commerciaux régionaux à condition qu'ils couvrent pratiquement

– Suite page 7

Multilatéralisme versus régionalisme

Le système commercial multilatéral est caractérisé par l'absence de discrimination dans les échanges, principe qui est reflété dans la clause de la nation la plus favorisée. L'une des dérogations à cette clause est le traitement préférentiel accordé dans le contexte d'accords régionaux. Cette exception, prévue par le GATT, avait été conçue à la fin des années 1940 et partait du principe que la libéralisation des échanges était l'étape initiale des réductions des droits de douane basées sur la clause de la nation la plus favorisée.

Les relations entre le régionalisme et le multilatéralisme sont complexes, et cette complexité s'accentue avec la multiplication des initiatives régionales. Pour **M. Renato Ruggiero**, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'une des questions les plus graves incombant aux responsables est de faire en sorte que les deux systèmes soient compatibles. L'adoption de certaines mesures pourraient, selon lui, résoudre ce problème.

La première consiste à améliorer les moyens institutionnels de l'OMC. La prolifération des accords régionaux a amené le Conseil général de l'OMC à créer, en février 1996, le Comité des accords commerciaux régionaux (CACR). A la fin de l'année, ce Comité avait passé en revue vingt et un accords (sur un total de trente-deux), y compris notamment l'Accord du marché commun en Amérique du Sud (Mercosur). Les améliorations envisagées sont principalement d'ordre procédural. Toutefois, l'obligation qu'a le Comité d'étudier les répercussions des accords commerciaux régionaux sur le système multilatéral et les relations entre régionalisme et multilatéralisme donne à ses membres l'occasion de traiter certaines questions de fond sur ces deux mouvements. Le CACR a notamment procédé à l'analyse des obstacles techniques aux échanges, la réglementation sanitaire et phytosanitaire ainsi que les règles d'origine.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que les initiatives multilatérales de libéralisation aillent de pair avec les initiatives régionales. Les pays doivent être prêts à adopter sur le plan multilatéral les mesures qu'ils sont disposés à prendre sur le plan régional afin d'assurer le parallélisme de leurs engagements régionaux et multilatéraux.

Troisièmement, l'élargissement de la dimension politique de l'OMC est souhaitable. Les ministres des pays membres de l'OMC ne se réunissent que tous les deux ans alors que les réunions ministérielles des pays membres de la zone de coopération Asie-Pacifique (APEC) ont lieu plus fréquemment, et il en va de même pour les autres groupes régionaux. Pourtant, le système multilatéral revêt un caractère politique de plus en plus marqué. Cela tient au fait que son évolution concerne davantage les politiques nationales en matière de règlementation que les obstacles frontaliers, ce qui veut dire que les difficultés auxquelles se heurte le système sont tout aussi politiques que techniques. La logique demande que la participation active des dirirgeants politiques soit plus fréquente.

Un régionalisme ouvert

Quelques groupes régionaux récents comme le Mercosur comportent un engagement important pour l'avenir du système multilatéral. Il s'agit du régionalisme ouvert. M. Ruggiero donne deux interprétations de ce concept.

Selon la première, un domaine préférentiel quelconque, tout en constitutant une dérogation au principe de base de l'OMC, c'est-à-dire la clause de la nation la plus favorisée, serait juridiquement compatible avec les règles de l'OMC. Bien que la possibilité d'une telle dérogation ait été conçue par les auteurs du GATT, elle risque de devenir la règle du fait de la prolifération des groupements régionaux, ce qui risquerait de changer complètement la nature du système.

Avec la seconde interprétation, la suppression progressive des obstacles au commerce au sein d'un accord régional aurait lieu à peu près au même rythme et selon le même calendrier que l'abaissement des barrières établies contre les non-membres. La libéralisation régionale serait donc compatible non seulement avec les règles de l'OMC mais aussi, et cela est très important, avec le principe de la nation la plus favorisée.

Le choix entre ces deux interprétations revêt une importance cruciale, car elles donneraient des résultats très différents. Dans le premier cas, on arriverait à une division du monde commercial en deux ou trois zones préférentielles internationales ayant chacune ses propres règles. Le libre-échange règnerait mais les obstacles extérieurs entre les blocs seraient maintenus. La seconde, en revanche, assurerait la convergence progressive des deux systèmes sur la base d'un partage des règles et principes de tous les groupements régionaux. On aboutirait alors à un marché commercial libre unique, doté d'une discipline et de règlements acceptés internationalement et applicables à tous.

– Suite de la page 5

tous les produits, qu'ils ne visent pas à détourner le commerce et qu'ils n'élèvent pas d'obstacles aux échanges par la même occasion.

Le maintien de la dérogation à la clause de la nation la plus favorisée tient au fait qu'il y a des pays qui tirent des avantages de la réduction ou de la suppression des droits de douane et d'autres obstacles sans apporter leur propre contribution à la libéralisation des échanges, souligne M. Eizenstat.

Après la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont pendant longtemps ouvert leur marché aux produits des pays en développement sans exiger la réciprocité. «Nous voulions leur donner le temps de consolider leur économie. Nous continuons à penser que, pour les pays les plus pauvres, ce genre de traitement préférentiel est légitime.» Il y a toutefois à l'heure actuelle un certain nombre de pays, en Asie et en Amérique latine, qui ont atteint un stade de développement avancé ne justifiant plus un traitement préférentiel.

Les accords régionaux doivent renforcer le système multilatéral, pas le menacer, estime Stuart Eizenstat. S'ils sont conformes aux règles de l'OMC, ils peuvent établir des règles plus strictes pour le système multilatéral et ainsi le stimuler. Par exemple, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sert de stimulant car non seulement il prévoit la suppression des droits de douane et la réduction des obstacles au commerce dans le secteur des services et des investissements étrangers, mais il représente un effort authentique d'intégration régionale.

Les groupements régionaux, qu'il s'agisse de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), de la zone de coopération Asie-Pacifique (APEC) ou l'ALENA, poursuivent un objectif commun: l'ouverture du marché mondial. Le fil conducteur est le même, un régionalisme ouvert et l'intensification de la libéralisation du commerce dans une région donnée et au sein du système multilatéral. Dans chacun des deux systèmes, il ne doit y avoir aucun obstacle susceptible d'inquiéter les Etats non membres.

L'autre point commun à ces accords régionaux est le secteur privé. Lorsqu'un dialogue commercial transatlantique a été envisagé, l'idée qu'un consensus puisse s'établir entre hommes d'affaires européens et américains paraissait presque chimérique. Ce qui est remarquable avec ce genre de forum, c'est que les hommes d'affaires ainsi réunis, même s'ils viennent de pays dont le régime économique est différent, ont beaucoup d'intérêts en commun. Leurs recommandations ont également de nombreux points communs, ce qui leur donne plus de poids. ■

L'OMC: un profil

Aboutissement du cycle d'Uruguay, l'Organisation mondiale du commerce a succédé, le 1er janvier 1995, au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui perdurait depuis 1947. Contrairement au GATT, qui n'était qu'un simple secrétariat, l'OMC est le fondement juridique et institutionnel du système de commerce multilatéral. L'Organisation concrétise les principales obligations contractuelles qui déterminent comment les gouvernements doivent formuler et appliquer leurs lois et règlements internes en matière de commerce. Elle est aussi le cadre dans lequel les relations commerciales entre pays évoluent par un processus collectif de discussion, de négociation et de décision.

L'OMC a pour objectif de relever les niveaux de vie, permettre le plein emploi, accroître la production et le commerce tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales conformément à l'objectif de développement durable. Sa mission consiste à mettre en œuvre les accords multilatéraux, régler les différends commerciaux, surveiller les politiques commerciales nationales et collaborer avec les autres institutions internationales participant à l'élaboration des politiques économiques mondiales.

Selon l'accord de coopération récemment signé avec le Fonds monétaire international, l'OMC doit favoriser la mise en place d'un système international de paiement exempt de restrictions. L'Organisation devra notamment consulter le FMI sur toutes les questions concernant les réserves monétaires, les balances de paiement ou les dispositions de change, et participera, en qualité d'observateur, à certaines réunions du FMI.

Le budget de l'OMC est d'environ 83 millions de dollars, la contribution de chaque pays membre étant calculée sur la base de la part qu'il représente dans le volume total des échanges. L'OMC regroupait 129 pays à la fin de 1996 et une trentaine de pays ont sollicité le statut de membre, dont la Chine, actuellement dixième puissance commerciale mondiale.

Toute demande de renseignements peut être envoyée à l'adresse électronique suivante:
webmaster@wto. org

Un pouvoir judiciaire indépendant

DANS UNE DÉMOCRATIE, LES JUGES ASSUMENT DES RESPONSABILITÉS QUI LES AMÈNENT À RENDRE DES ARRÊTS SUR DES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ FONDAMENTALES. AINSI, LA COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS S'EST RÉCEMMENT PRONONCÉE SUR L'AVORTEMENT, LA DISCRIMINATION ET LES MESURES EN FAVEUR DES MINORITÉS, LE DROIT DU TRAVAIL ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. CES DÉCISIONS, COMME LES MILLIERS D'AUTRES PRISES CHAQUE JOUR PAR LES TRIBUNAUX AMÉRICAINS, AFFECTENT LA VIE DE TOUS LES CITOYENS. ON EST ALORS EN DROIT DE SE DEMANDER SI LES JUGES PEUVENT RESTER À L'ABRI DE TOUTE INGÉRENCE, NOTAMMENT POLITIQUE. M. STEPHEN BREYER, JUGE À LA COUR SUPRÊME, ANALYSE LES MESURES VISANT À PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DES JUGES ET LES MOYENS DONT DISPOSENT L'APPAREIL JUDICIAIRE AMÉRICAIN POUR ASSURER SON INTÉGRITÉ.

Aux Etats-Unis, l'indépendance du pouvoir judiciaire a donné naissance à un ensemble d'institutions qui permettent aux juges de se prononcer selon la loi et non pas en fonction de leurs propres convictions ou de la volonté d'autres éléments, notamment des autres pouvoirs de l'Etat. Cette intégrité repose sur cinq éléments : les protections constitutionnelles dont jouissent les juges, l'administration indépendante de la justice, la déontologie, la prévention des conflits d'intérêt et l'application des décisions de justice.

Les garanties constitutionnelles

L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie par la Constitution. L'Article II stipule que les juges fédéraux « exercent leurs fonctions dans le respect des règles de bonne conduite », et qu'ils « reçoivent, en rétribution de leurs services, une rémunération qui ne diminue pas tant qu'ils continuent d'exercer leurs fonctions ». Grâce à ces protections, le Congrès ou le Président ne peuvent influer directement sur l'issue d'une affaire en menaçant les juges de révocation ou de diminution de leur traitement.

L'Article II précise également que les fonctionnaires des Etats-Unis, dont les juges font partie, sont « destitués de leur charge sur mise en accusation et condamnation pour trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs. » La mise en accusation est une procédure formelle exigeant l'accord des deux Chambres du Congrès. Les membres de la Chambre des représentants doivent présenter un acte d'accusation au Sénat, qui se saisit de la procédure. Le juge accusé ne peut être condamné que par décision à la majorité des deux tiers. Ce pouvoir de destitution a été rarement utilisé. En 1805, dans une affaire désormais célèbre, le Congrès était prêt à révoquer Samuel Chase, juge à la Cour suprême, l'accusant de laisser ses convictions politiques influencer ses décisions. La procédure n'a pas abouti, créant un précédent selon lequel le Congrès ne peut user de son pouvoir de mise en accusation pour brider l'appareil judiciaire. Les cas moins graves d'inconduite sont traités dans le cadre du régime disciplinaire.

Nommé par le président Clinton en mai 1994, Stephen Breyer est le 108e magistrat de la Cour suprême. Le juge Breyer, qui a pris position en faveur des droits civiques, est un spécialiste de la réglementation.

L'indépendance administrative

L'administration de la justice aux Etats-Unis repose essentiellement sur trois institutions. La première est le Conseil de la magistrature (Judicial Conference) des Etats-Unis, organe national créé en 1922 et dont dépendent les grandes orientations de l'autorité judiciaire.

Le premier pouvoir, d'importance cruciale, que la Constitution confère au Congrès, est celui de fixer les règles de procédure applicables aux affaires portées devant les tribunaux. Le Congrès a pour sa part autorisé le pouvoir judiciaire à fixer ses propres règles de procédure pénale et civile. Le mécanisme d'établissement des règles n'est pas pour autant à l'abri des regards du public, car celles-ci sont établies par des commissions consultatives ayant chacune leur domaine : civil, pénal, faillite, appel et preuve. Les règles proposées par ces commissions sont soumises au Conseil de la magistrature, lequel les recommande à la Cour suprême.

Outre le Conseil de la magistrature, deux autres institutions, créées par le Congrès en 1939, assurent l'indépendance du pouvoir judiciaire : l'Office administratif des tribu-

naux des Etats-Unis et les Conseils judiciaires itinérants. Le premier vise à répondre au besoin de centralisation de l'administration de la justice, les seconds à la nécessité pour les juges d'exercer un contrôle sur les règles régissant leur travail. Autre institution indépendante, le Centre judiciaire fédéral, établi en 1967 par le Congrès, est chargé de la recherche concernant l'administration de la justice ainsi que de la conception et la préparation des programmes d'études destinés aux juges fédéraux.

La discipline judiciaire

Les juges de la Cour suprême étant nommés à vie, le seul pouvoir de révocation dont dispose le Congrès à leur égard est la mise en accusation. Pendant des années, l'usage limité qu'a fait le Congrès d'une telle procédure a laissé un vide dans le cadre institutionnel régissant les sanctions en cas d'inconduite des juges. L'influence de leurs pairs et la relative cohésion de l'appareil judiciaire fédéral ont en fait tenu lieu de contraintes morales. Le Code de déontologie à l'intention des juges a été adopté en 1973, mais le mécanisme disciplinaire n'a été véritablement institué que plus tard, avec la loi de 1980 sur la réforme des Conseils judiciaires, la déontologie et les règles d'incapacité, aux termes de laquelle le Congrès a donné au pouvoir judiciaire fédéral le mandat d'établir son propre régime disciplinaire.

En vertu de cette loi, tout citoyen peut porter plainte, arguant qu'un juge fédéral «s'est comporté d'une manière préjudiciable à la bonne et rapide conduite d'un procès ou (...) est incapable de s'acquitter des fonctions qui lui incombent...» Après examen, le président d'un tribunal peut rendre une ordonnance de non-lieu par voie écrite, en indiquant les raisons de sa décision, si la plainte n'est pas conforme aux exigences de la loi ou si elle n'est pas suffisamment étayée. Lorsque la plainte n'est pas rejetée, une commission spéciale d'enquête est nom-

LA COUR SUPRÊME, GARDIENNE DE LA DÉMOCRATIE

A la fois défenseur et interprète de la Constitution, la Cour suprême décide de la constitutionnalité des lois et des décisions émanant de l'exécutif (le Président) et du législatif (le Congrès). Ses arrêts ne peuvent être infirmés que par l'adjonction d'un amendement à la Constitution, procédure longue et rare puisque celle-ci n'a fait l'objet que de 26 amendements en deux siècles.

La Cour suprême est appelée à trancher les litiges pouvant survenir entre l'exécutif et le législatif ainsi que les conflits entre les Etats de l'Union. Dans tous les autres cas, la Cour n'est saisie que pour des appels émanant de juridictions inférieures, mais elle chosisit elle-même les affaires qui lui sont soumises. Ses jugements sont rendus à l'unanimité ou à la majorité simple.

La Cour suprême est composée de neuf magistrats, nommés à vie par le Président, en fonction de la vacance des juges. Important en raison de l'influence considérable que les juges de la Cour exercent sur la société américaine, le choix du Président (qui doit être entériné par le Sénat) peut modifier l'équilibre politique de la Cour. A l'exception de Mme Ruth Bader Ginsburg et de Stephen Breyer, nommés respectivement en 1993 et 1994 par le président Clinton, tous les autres membres de la Cour ont été choisis par des présidents républicains au cours des vingt-cinq dernières années.

Les magistrats actuels

• **William Rehnquist**, 71 ans, président de la Cour depuis 1986. Nommé en 1971 par le président Nixon. Conservateur.

• **John Stevens**, 75 ans, nommé en 1975 par le président Ford. Indépendant.

• **Sandra Day O'Connor**, 66 ans, nommée en 1981 par le président Reagan. Première femme siégeant à la Cour suprême. Conservatrice modérée.

• **Antonin Scalia**, 60 ans, nommé en 1986 par le président Reagan. Conservateur.

• **Anthony Kennedy**, 59 ans, nommé en 1988 par le président Reagan. Conservateur modéré.

• **David Souter**, 56 ans, nommé en 1990 par le président Bush. Conservateur modéré.

• **Clarence Thomas**, 47 ans, nommé en 1991 par le président Bush. Conservateur.

• **Ruth Bader Ginsburg**, 63 ans, nommée en 1993 par le président Clinton. Centriste modérée.

• **Stephen Breyer**, 57 ans, nommé par le président Clinton en 1994. Centriste.

Des programmes pour les juristes étrangers

Aux Etats-Unis, un juge est un spécialiste de l'interprétation des lois et un administrateur. Il est également responsable du déroulement des procès et, souvent, l'arbitre des grands problèmes de société, cela, sous le regard constant du public. De par ses fonctions multiples, le juge permet à chaque citoyen de vivre la démocratie de manière concrète.

De nombreux juristes étrangers sont accueillis dans diverses institutions américaines où ils ont la possibilité de parfaire leur formation. C'est le cas du National Judicial College (NJC), à l'université du Nevada à Reno, et du Federal Judicial Center (FJC) à Washington.

Fondé en 1963 par l'Association du barreau américain, le NJC est une institution privée à but non lucratif qui offre chaque année divers programmes de formation à plus de deux mille juges et autres membres des tribunaux. Les cours, dispensés par des magistrats et des professeurs de droit, portent notamment sur la déontologie, les relations avec les collectivités et la presse, le traitement rationnel des dossiers et le règlement des différends par voie de conciliation.

Le Collège accueille des participants et des observateurs du monde entier. Des cours intensifs ont été élaborés à l'intention des juges non anglophones sur des sujets spécifiques du droit comparatif et des règles universelles de la justice. Toute demande de renseignement sur les programmes internationaux peut être envoyée par courrier électronique à : vidal@equinox.unr.edu

Quatre ans après la fondation du NJC, le Congrès a adopté une loi établissant le Federal Judicial Center, organisme indépendant d'enseignement et de recherche. Le FJC organise un nombre considérable de séminaires et conférences à l'intention des magistrats et des fonctionnaires de la justice. Le Centre propose également un programme destiné aux juristes étrangers, dans le cadre duquel un juge international ou un étudiant en droit peut y séjourner pendant six mois afin d'étudier un aspect particulier de l'organisation judiciaire américaine.On peut obtenir des renseignements sur le FCJ à l'adresse suivante : japple@earth.fjc.gov

mée. Toutefois, la loi n'autorise pas expressément le Conseil judiciaire à révoquer un juge. La destitution ne peut avoir lieu que par mise en accusation.

Conflits d'intérêts

Le Congrès impose aux juges de se retirer de toute affaire où leur impartialité risque d'être mise en doute. Ceux-ci ont en outre l'obligation de s'assurer qu'ils n'ont pas d'intérêt financier dans l'affaire dont ils sont saisis.

Pour faciliter ce processus d'autocritique et de récusation et permettre un contrôle des décisions prises par les juges, le Congrès impose des règles précises, exigeant la divulgation des revenus perçus pour tout emploi extérieur et des dons reçus ainsi que la déclaration de tout autre activité menée par les juges. Les règles concernant la récusation et la mesure dans laquelle les juges les appliquent sont un moyen essentiel de souligner leur impartialité et de rassurer le public quant à l'intégrité du pouvoir judiciaire.

L'efficacité des décisions

Les juges les plus impartiaux ne peuvent néanmoins assurer la primauté du droit si les institutions gouvernementales soumises à l'injonction d'un tribunal refusent d'obtempérer. Lorsqu'un juge rend un arrêt à l'endroit d'une personne privée, l'Etat dans son ensemble appuie la décision de justice, et l'individu qui s'y oppose se trouve confronté à la police, chargée de faire respecter les décisions des tribunaux.

La situation devient plus complexe lorsque le destinataire d'une décision de justice est le gouvernement et que celui-ci refuse refuse de s'y soumettre. Aux Etats-Unis, la tradition veut que les décisions soient prises à l'égard d'individus. Par exemple, si un tribunal conclut qu'une personne n'a pas été jugée en toute impartialité et doit par conséquent être relâchée, il n'est généralement pas émis de pétition à l'encontre de l'Etat ou contre l'administration pénitentiaire. En revanche, une telle démarche est entreprise à l'encontre d'un individu, généralement le directeur de l'administration pénitentiaire.

Au-delà des garanties institutionnelles, la principale raison de penser que la décision d'un juge sera appliquée est plus culturelle qu'institutionnelle. Une société respectueuse de l'ordre établi, où la résistance à un arrêt d'un tribunal est jugée inacceptable est la meilleure garantie que si une affaire est entendue par des juges impartiaux qui se prononcent dans le respect de la loi, les personnes tombant sous l'arrêt d'un tribunal se comporteront elles aussi dans le respect des lois.

George Washington affirmait que «la bonne administration de la justice est le pilier le plus solide d'un bon gouvernement». La bonne administration de la justice n'est toutefois possible que si les juges fondent leurs décisions sur la loi, non selon leurs convictions personnelles ou par souci de plaire à des personnalités politiques influentes. L'indépendance du pouvoir judiciaire fournit le cadre conceptuel permettant de penser et formuler les garanties institutionnelles qui donnent aux juges le rôle important qui est le leur dans la société. ■

Des armes nouvelles contre la maladie

POUR LUTTER contre les maladies infectieuses, cause première de mortalité dans le monde, hommes politiques et chercheurs se mobilisent pour faciliter la mise au point de traitements préventifs et curatifs. Au cours de son premier mandat, le président Clinton a sensibilisé les scientifiques sur la nécessité de faire avancer la mise au point de médicaments. En ce qui concerne la lutte antisida, les crédits affectés à la recherche, à la prévention et aux soins ont augmenté de 40 %. Par ailleurs, plusieurs organismes américains apportent une aide importante aux pays en développement (PVD) pour enrayer des maladies qui compromettent parfois leur avenir économique. L'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) joue depuis de nombreuses années un rôle de premier plan dans ce combat. En 1996, l'Agence a consacré 295 millions de dollars à la lutte contre les maladies infectieuses, et une quarantaine de PVD bénéficient actuellement de son soutien. Si l'USAID s'emploie à accroître les moyens dont disposent les autorités sanitaires en matière de prévention, de dépistage et de traitement, les grands instituts de recherche américains mettent d'importants moyens en œuvre pour vaincre ces maladies.

Le professeur **Anthony Fauci**, directeur de l'Institut national des allergies et des maladies infectieuses (NIAID), établit un état des lieux de la recherche médicale et des progrès accomplis. Pour le grand spécialiste du sida, la recherche fondamentale reste le moyen privilégié de fournir de nouvelles armes contre de telles maladies. Les avancées dans le domaine de la biologie moléculaire favorisent en outre la mise au point de vaccins qui permettront, dans un avenir plus ou moins proche, de prévenir et d'éradiquer plusieurs infections mortelles.

Le rôle de la recherche fondamentale

Il y a plusieurs manières de se préparer et de parer à la menace que représentent les nouveaux microbes ou ceux qui réapparaissent. Aux Etats-Unis, le Centre épidémiologique d'Atlanta (CDC) est chargé de la surveillance des maladies et de la découverte des épidémies ; à l'Institut national de la santé (NIH), des techniques de pointe sont utilisées pour faire progresser la biologie moléculaire, la microbiologie, la mise au point de vaccins afin que, dès l'identification d'un nouveau microbe, on puisse y faire face avec des armes efficaces. Il y a une vingtaine d'années, les chercheurs qui ont mis en évidence les enzymes de la transcriptase inverse ont permis de découvrir le virus d'immunodéficience humaine (VIH), responsable du sida. Si nous n'avions pas renforcé la recherche en microbiologie et en virologie au début des années

DAVANTAGE DE CRÉDITS POUR LE CDC

Principal organisme de santé publique aux Etats-Unis, le Centre d'épidémiologie d'Atlanta (CDC) a orienté une partie de ses travaux sur les maladies infectieuses, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé. Le docteur David Satcher, directeur du CDC, estime que, d'ici à une vingtaine d'années, la science viendra à bout de la poliomyélite, de la rougeole et de la draconculose. Il est néanmoins impératif, souligne-t-il, de renforcer les moyens mis en œuvre pour traiter les maladies nouvelles – telles la fièvre d'Ebola et l'infection par le VIH – et celles qui résistent aux médicaments.

Créé sous l'égide de la Commission présidentielle de la science et des techniques et présidé par le docteur Satcher, un groupe de travail composé de représentants d'une vingtaine d'organismes fédéraux, dont l'Institut national de la santé (NIH) et l'USAID, a demandé au gouvernement américain de participer à l'élaboration d'un système mondial de surveillance des maladies infectieuses. Le président Clinton a recommandé que davantage de ressources soient allouées au Centre pour mener à bien cette mission.

La prévention des maladies représente seulement 1 % du budget affecté à la santé, note le docteur Satcher. « Les Etats-Unis doivent investir davantage dans la santé publique et les projets visant la prévention au niveau des collectivités. Il faut aussi consacrer des ressources à la salubrité de l'air et de l'eau, à des projets portant sur les comportements humains et à des programmes destinés aux écoliers. Nombreux sont les jeunes qui acquièrent les mauvaises habitudes qui entraînent plus tard des maladies chroniques. »

1970, ignorant alors que nous nous préparions à lutter contre le sida, nous ne serions pas aujourd'hui au stade de la mise au point de tests diagnostiques, de médicaments et de vaccins.

La collaboration entre chercheurs est par conséquent très importante. Ceux qui ont été formés aux Etats-Unis retournent dans leur pays. Le NIAID finance des travaux de recherche sur les maladies tropicales, et envoie du personnel qui collabore avec des chercheurs locaux. Nous entretenons des liens étroits avec l'Ouganda, Haïti et le Brésil, pays où de nouveaux microbes ont fait leur apparition. Nous faisons également de la recherche en Thaïlande, en Afrique du Sud et ailleurs, et nos travaux sont intégrés à ceux entrepris sur place.

Eradiquer certaines maladies

Ces dernières années, un vaccin acellulaire a été mis au point contre la coqueluche, maladie contagieuse qui provoque environ trois cent cinquante mille décès par an dans le monde. Ce vaccin ne contient pas les éléments toxiques de la bactérie pathogène. Les essais ont révélé qu'il était non seulement plus sûr, mais aussi plus efficace que les vaccins antérieurs. Cela constitue un pas important en vue de la mise au point de vaccins acellulaires polyvalents qui protègeront les enfants contre de nombreuses maladies avec un minimum d'injections et d'effets secondaires.

Il existe également une nouvelle technique appelée l'immunisation par ADN, qui provoque une réaction immunitaire bien plus forte et plus durable. Très vraisemblablement, d'ici dix ou vingt ans, tous les vaccins seront remplacés par ces nouveaux vaccins à ADN.

Nous sommes aujourd'hui capables de produire par manipulation génétique des plantes contenant des protéines qui sont des agents immunisants d'une maladie donnée. Par exemple, on peut introduire dans une plante un gène d'un microbe particulier, notamment de l'hépatite ou de la poliomyélite, et le cultiver en quantités illimitées. Si la technique se révèle sans danger et efficace, de telles plantes permettraient de vacciner un grand nombre de personnes pour un coût minime. En admettant que l'on parvienne à fabriquer un très bon vaccin à un coût peu élevé, on pourrait le mettre immédiatement à la disposition des pays en développement.

Le sida : bonnes et mauvaises nouvelles

Le nombre de cas plafonnent dans les pays industrialisés tels les Etats-Unis, le Canada et en Europe de l'Ouest. Ces chiffres sont encore trop élevés, mais la progression du nombre de cas n'est pas aussi rapide qu'il y a quelques années.

En revanche, dans certaines régions comme l'Afrique subsaharienne et l'Asie, les chiffres continuent d'augmenter, particulièrement en Inde et en Thaïlande. Il faut donc rester très vigilants.

De grands progrès ont été réalisés ces dernières années, non seulement dans notre compréhension de la pathogénie de l'infection par le VIH, c'est-à-dire la façon dont le virus détruit le mécanisme immunitaire chez l'homme, mais aussi dans l'élaboration des médicaments. Dans le traitement de la séropositivité, on associe maintenant plusieurs molécules, notamment les inhibiteurs de protéase. Ces polythérapies permettent de mieux maîtriser la réplication du virus, et l'on commence à en constater les effets sur le plan clinique.

Nous ne savons pas toutefois à quel point les nouvelles sont bonnes. Nous pouvons dire que les traitements actuels sont plus efficaces que ceux existant auparavant, mais nous ignorons s'ils permettront de soigner la maladie ou si nous allons nous heurter aux problèrmes classiques de la lutte antimicrobienne, c'est-à-dire à la toxicité cumulative des divers médicaments ou à l'apparition de microbes résistant au traitement.

Dans les pays en développement, l'éducation et les changements de comportement ont eu des

LE SÉNATEUR PAUL SIMON S'ASSOCIE À LA MESAB

Renonçant à briguer un autre mandat, l'ancien sénateur démocrate de l'Illinois Paul Simon a rejoint le conseil d'administration de la Medical Education for South African Blacks (MESAB), une organisation non gouvernementale américaine dont la mission principale est de former des Noirs d'Afrique du Sud aux professions médicales.

«Nous sommes heureux que M. Simon, qui était président de la Sous-Commission sénatoriale des Affaires africaines, prête son concours à notre organisme. Il se fait depuis longtemps l'avocat de nos collègues sud-africains», a déclaré M. Louis Sullivan, ancien secrétaire à la Santé et aux Affaires sociales dans le gouvernement de George Bush, et actuellement président du conseil d'administration de la MESAB. Créée en 1985, l'organisation, qui a ses bureaux à Rockville (Maryland), aide les Sud-Africains à renforcer leur infrastructure de soins et leurs compétences dans le domaine médical.

Outre ses responsabilités au sein de la MESAB, M. Simon enseigne à l'université de l'Illinois du Sud à Carbondale.

résultats positifs. Il y a quelques années, le taux de séropositivité parmi les recrues des forces armées thaïlandaises se situait entre 15 et 18%. Grâce à la campagne de sensibilisation entreprise par le gouvernement, les organisations non gouvernementales et l'armée, le taux d'infection est aujourd'hui inférieur à 5%. Des changements de comportement chez certaines populations d'Afrique subsaharienne ont également été constatés. Cela montre à quel point l'éducation et la prévention sont importantes.

Il est néanmoins clair, particulièrement en ce qui concerne les pays en développement, qu'un vaccin est nécessaire pour maîtriser la maladie, comme cela a été le cas avec la variole ou la poliomyélite. De grands progrès sont faits dans ce sens, mais j'hésiterais à dire que nous sommes sur le point de réussir. ◆

Ne pas relacher la mobilisation collective

Des résultats encourageants dans le traitement du sida par trithérapie ont été annoncés lors de la quatrième Conférence sur les rétrovirus et les infections opportunistes, qui a réuni fin janvier à Washington les représentants des grandes équipes mondiales de recherche sur le sida. Testées cliniquement depuis plus d'un an, les associations thérapeutiques incluant des molécules antiprotéases permettent déjà d'améliorer l'état de santé des malades et leur espérance de vie. Si l'impact du traitement sur la réplication du virus du sida dans l'organisme reste mal connu, les scientifiques s'accordent à dire qu'un énorme chemin a été parcouru et que l'on pourrait s'orienter vers la stabilisation de la maladie.

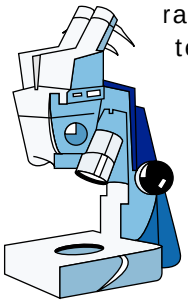

Interrogations scientifiques

Peut-on raisonnablement conclure qu'il est possible d'éradiquer le VIH de l'organisme des personnes infectées, demande le professeur David Ho, du Aaron Diamond Center de New York. Désigné «l'homme de l'année 1996» par l'hebdomadaire américain *Time*, le docteur Ho est l'un des chercheurs les plus novateurs sur les trithérapies. Parmi ses patients, il suit notamment un groupe d'une vingtaine de personnes qui ont commencé une trithérapie (associant deux antirétroviraux et un inhibiteur de protéase) il y a environ dix-huit mois, et chez lesquelles le virus est devenu «indétectable». Ainsi que le souligne toutefois le professeur, un virus indécelable n'est pas un virus qui a disparu. On ne pourrait parler d'éradication qu'après avoir tenté une épreuve scientifique impliquant l'arrêt du traitement et démontrant que le système immunitaire n'a pas été irréversiblement détruit. Sur ce point, les opinions médicales divergent.

Soigner le plus tôt possible

Les résultats présentés lors de la Conférence de Washington montrent également que les trithérapies sont plus efficaces lorsqu'elles sont mises en route peu de temps après la contamination, et que le pouvoir antiviral est plus significatif s'il intervient chez des patients n'ayant suivi aucun traitement auparavant. Comment alors soigner ceux qui réagissent peu ou pas à un traitement? C'est aujourd'hui une priorité majeure des cliniciens et des virologistes, qui craignent le développement de phénomènes de résistance du VIH.

L'industrie pharmaceutique a inscrit cette priorité dans sa stratégie. Plusieurs études ont d'ores et déjà permis de mettre au point de nouvelles molécules, actuellement testées par les laboratoires et dont on annonce la mise sur le marché

Quelques chiffres

Les Nations Unies estiment à près de huit millions et demi le nombre de cas de sida dénombrés depuis l'identification de la maladie, et à près de trente millions les personnes porteuses du VIH. L'Afrique subsaharienne reste la région du monde la plus touchée par l'épidémie: quatorze millions d'habitants de cette région sont aujourd'hui séropositifs ou atteints de la maladie. Au Rwanda et au Burundi, 20% des femmes enceintes sont séropositives.

Les traitements associant des antiprotéases pour lutter contre le sida ont fait naître des espoirs. On se heurte toutefois à un problème d'inégalité en matière de soins, car les trithérapies, en raison de leur coût élevé, ne sont pas accessibles à tous. Aux Etats-Unis, le coût actuel de ce type de traitement dépasserait les 12 000 dollars par patient et par an.

Les progrès dans le traitement du sida ne doivent pas conduire à un affaiblissement des efforts de prévention. Le professeur Peter Piot, directeur du proramme Onusida, va plus loin: «La prévention permet de réduire la progression de l'épidémie mais la priorité, c'est l'élaboration d'un vaccin.» ❑

AFRIQUE

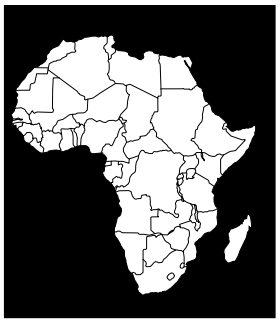

Instituts d'études politiques : les défis à relever

par Benno J. Ndulu*

Les changements rapides survenus en Afrique subsaharienne ont redéfini le débat concernant l'orientation de la politique. La mise en œuvre, dans un certain nombre de pays, de programmes économiques axés sur le marché et d'une gestion plus démocratique des affaires publiques ont permis à divers groupes – des chefs d'entreprise aux syndicats – de se faire entendre sur la façon dont ils sont gouvernés. On a également constaté une plus grande liberté dans les médias, et l'augmentation du nombre de journaux, de stations de radio et de télévision a amené les gouvernés à examiner plus attentivement les décisions de leurs dirigeants. Tous ces facteurs ont exercé une pression notable sur les gouvernements, les incitant à mettre en place des objectifs en matière de croissance et de démocratie.

Il n'est donc pas surprenant que ces changements aient considérablement accru les besoins concernant la recherche et l'analyse politique. Disposant de peu de ressources, les décideurs ont été aidé dans cette voie par la création d'instituts d'études et de réseaux politiques dont l'influence s'est affirmée. Depuis huit ans, l'African Economic Research Consortium (AERC) s'emploie à promouvoir le développement de la recherche en matière politique dans la région. La nécessité d'élaborer des politiques appropriées aux conditions nouvelles et complexes prévalant dans cette partie de l'Afrique a été exprimée à différentes reprises.

Il est néanmoins impératif que les pays africains consacrent davantage de ressources au processus de prise de décisions. En dehors de l'Etat, l'analyse politique se fait dans l'enceinte des universités et des établissements de recherche et, plus récemment, dans les instituts politiques nationaux (IPN). Selon une étude réalisée en 1994 par l'AERC dans huit pays subsahariens, la majorité des collectivités, des parlements et des organisations non gouvernementales ne disposaient alors d'aucuns moyens pour effectuer des travaux d'analyse politique, laissant cette activité aux organismes existants.

Difficultés croissantes

Le fait que les utilisateurs publics ou privés aient rarement accès aux travaux de recherche et d'analyse effectués dans les universités est plus inquiétant. Jusqu'à une date récente, aucun organisme intermédiaire (comme les IPN) n'existait pour mener des études complexes et les traduire dans un langage accessible à des publics divers. Le travail des journalistes économiques pourrait compléter utilement celui des instituts d'études.

L'étude de l'AERC a par ailleurs corroboré la tendance selon laquelle responsables politiques et chercheurs partagent rarement les mêmes opinions, les premiers formulant des recommandations dénotant un bon sens politique, les seconds privilégiant des analyses abstraites. En fait, les chercheurs comprennent mal le processus de prise de décisions, en partie parce que les possibilités d'interaction entre eux et les décideurs sont rares. L'étude a néanmoins fait ressortir que ces barrières tendaient à disparaître.

Sur le terrain

Les instituts d'études politiques ont lancé récemment un nombre important d'initiatives afin de relever ces défis. Certaines ont une portée régionale mais sont conçues de manière à répondre à un besoin national, d'autres entrent dans un cadre spécifiquement national. Toutes ces initiatives ont pour but d'accroître le nombre d'analystes par le biais des études et de la formation, et de promouvoir les aspects pratiques de la recherche dans le contexte de la politique.

Au niveau régional, les efforts déployés pour rehausser les compétences des analystes politiques ont bénéficié de la création de réseaux professionnels. Le plus important de ces réseaux est un groupe d'économistes dont les travaux – coordonnés et financés par l'AERC – portent sur la recherche macroéconomique et politique. Il existe aussi un réseau d'économistes de l'environnement (East Africa Environmental Economics Network), de spécialistes des sciences humaines (Council for Development of Social Science Research in Africa).

Plusieurs IPN ont été créés ces dernières années dans l'ensemble du continent avec l'aide principale de l'African Capacity Building Foundation. Ces organismes sont

* Le professeur Ndulu est Directeur général de l'African Economic Research Consortium (AERC), réseau d'instituts d'études politiques dont l'objectif est de renforcer les capacités locales pour effectuer des recherches indépendantes sur les politiques économiques mises en œuvre en Afrique subsaharienne.

différents de la plupart des instituts de recherche africains qui, du fait de leurs liens avec les universités, sont confinés à un domaine théorique. La mission des IPN est de travailler avec le gouvernement dont, souvent, ils reçoivent des crédits, et d'encourager des relations plus étroites entre les établissements de recherche traditionnels et l'Etat. Les résultats de leurs travaux sont publiés à l'intention d'un lectorat diversifié, et constituent un support pour certains groupes de décision.

Les IPN apportent en fait un soutien considérable dans le processus de décision. L'une des activités principales de l'Economic and Social Research Foundation (ESRF), créée il y a trois ans en Tanzanie, a consisté à sonder l'opinion sur les questions d'actualité pressantes et de lancer un débat sur le résultat des enquêtes. Doté d'un personnel restreint, l'ESRF fait appel aux compétences locales. La Fondation a ses propres observateurs politiques et publie leurs conclusions. En respectant des priorités de recherche tournées vers l'avenir, elle s'emploie à influencer l'ordre du jour politique. Les relations étroites qu'elle entretient avec le gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont en harmonie avec un environnement politique en pleine évolution. Pour donner un exemple de son rôle d'intégration, l'ESRF s'efforce d'élaborer un plan national de développement en organisant des séminaires dans le pays.

La viabilité financière des IPN reste toutefois un sujet d'inquiétude. Pour mieux assurer leur pérennité, certains instituts se sont engagés dans des projets de conseil qui sont financés directement par leurs clients. Quelques instituts indépendants au Ghana et au Kénya s'intéressent plus particulièrement aux besoins à court terme du secteur privé. Contrairement aux IPN, ces organismes ne reçoivent aucune aide de l'Etat. D'autres initiatives, qui ont vu le jour en Ouganda, au Kénya et en Ethiopie, permettent de proposer une formation spécialisée à des analystes indépendants et à des représentants gouvernementaux.

Lier recherche et politique

Pour consolider les réalisations de ces instituts, une stratégie en quatre points s'impose afin d'établir des relations solides entre les gouvernements et les instituts :

– Renforcer l'utilité de la recherche dans un contexte politique

La sensibilité aux questions politiques, actuelles et éventuelles, est fondamentale, et la présentation appropriée de l'information est tout aussi importante pour communiquer de manière efficace avec les publics concernés.

– Mettre en valeur la crédibilité de la recherche afin de renforcer l'influence politique

Il faut produire une recherche de grande qualité. Le fait de faire appel aux réseaux peut contribuer à améliorer la qualité des travaux, et la consultation de confrères présente l'avantage de relations moins formelles.

– Favoriser les relations entre les chercheurs et la communauté politique

Les séminaires sont particulièrement utiles pour rapprocher universitaires et décideurs. Outre l'avantage d'être une vitrine pour les compétences locales en matière d'analyse politique, ces réunions encouragent le débat politique.

– Faire participer les médias

La ligne de démarcation existant entre chercheurs et journalistes n'a pas lieu d'exister. Tant que la presse continuera à influer sur le processus de décision dans la région, l'accès aux travaux d'instituts de recherche indépendants sera facilité. A cet égard, il est souhaitable d'organiser des séminaires avec des journalistes professionnels et des conférences de presse sur les travaux de recherche les plus importants. Il est aussi vital que les instituts et les réseaux de recherche fassent appel aux médias pour mieux faire connaître leurs recommandations. ❑

Avec l'autorisation de *Economic Reform Today*. © 1996 Center for International Private Entreprise. Tous droits réservés.

DES GROUPES DE RÉFLEXION EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Il existe deux instituts de recherche politique en Afrique francophone, l'un au Cameroun, l'autre au Sénégal.

Cameroun

EITD Research est une institution privée dont la mission consiste à promouvoir l'esprit d'entreprise et des méthodes de gestion modernes.

EITD Research
Daniel Mbong Mbwoge, Directeur
P.O. Box 168
Kumba, Province Sud Ouest
Tél./Fax : (273) 35-41-47

Sénégal

L'Institut Gorée est un organisme indépendant, fondé afin d'encourager le développement de la société civile en Afrique. Il favorise la création de réseaux destinés à renforcer les institutions démocratiques et le débat dans l'ensemble du continent.

Institut Gorée
André Zaaiman, Directeur
La Maison du Soudan, route des batteries
Ile de Gorée
B.P. 6413, Dakar
Tél. : (221) 21-70-81
Fax : (221) 22-54-76

LIVRES

Introduction à la microéconomie

Hal R. Varian

Coédition Nouveaux Horizons (Afrique)/De Boeck Université (France)

Dans cette troisième édition, Hal R. Varian expose les fondements de l'analyse microéconomique dans une perspective nouvelle et moderne. L'ouvrage contient deux nouveaux chapitres, l'un sur le droit et l'économie, l'autre sur le monopole. Le premier traite de trois thèmes particuliers : la détermination du châtiment optimal du crime, les implications de la règle des triples dommages-intérêts dans la loi antitrust américaine et l'analyse des principes de responsabilité. L'étude sur le monopole permet de traiter de façon complète la discrimination en matière de prix, la différenciation du produit et la concurrence monopolistique.

Figurent dans cette édition dix-huit exemples nouveaux portant notamment sur les réformes économiques récentes en Chine et l'efficacité en termes de coût de la vente et de l'achat de quotas de pollution. Plusieurs thèmes habituellement réservés à des ouvrages plus spécialisés y sont analysés, en particulier les fonctions de demande inverses, les axiomes des préférences révélées, les marchés des actifs, la théorie des jeux, la boîte d'Edgeworth, l'économie de l'information.

Dons de livres

Cent mille livres ont été envoyés en janvier en Afrique du Sud afin de permettre aux enfants vivant en milieu rural de faire l'apprentissage de la lecture. Parmi ces ouvrages figurent également des manuels et du matériel pédagogique correspondant aux programmes scolaires de la maternelle à la terminale.

Ce don de livres est parrainé par les comités agricoles de la Commission binationale Amérique-Afrique du Sud, présidée par le vice-président Al Gore et son homologue sud-africain, M. Thabo Mbeki. Depuis un an, quelque 170 000 livres ont été envoyés en Afrique du Sud dans le cadre de ce programme.

«Rien n'est plus précieux que le savoir, a déclaré M. Dan Glickman, secrétaire à l'Agriculture, et je suis particulièrement heureux de partager cette indispensable ressource que sont les livres avec les enfants sud-africains. J'espère que ces ouvrages, qui garniront les rayons des bibliothèques et des salles de classe, permettront à la prochaine génération de Sud-Africains de découvrir les plaisirs de la lecture.»

L'American Bar Association a, quant à elle, offert cinq cents ouvrages de droit à la Bibliothèque de la Cour suprême de Tanzanie. Ces livres seront particulièrement utiles en matière de droit constitutionnel, a souligné le président de la haute juridiction. ■

AFRIQUE ETATS-UNIS est une publication bimestrielle des Services américains d'information et de relations culturelles (USIS), ayant pour but de faire connaître les événements politiques, économiques et culturels aux Etats-Unis ainsi que les relations entre Washington et l'Afrique. Certains articles ne reflètent pas nécessairement les points de vue du gouvernement américain, et ne peuvent être reproduits sans autorisation.